



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/811
21 octobre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA SITUATION EN SIERRA LEONE

INTRODUCTION

1. Le présent rapport est présenté en application de la résolution 1132 (1997) du Conseil de sécurité, en date du 8 octobre 1997, dans laquelle le Conseil me priait de lui présenter, 15 jours au plus tard après l'adoption de ladite résolution, un rapport initial sur l'application du paragraphe 1, dans lequel il exigeait que la junte militaire prenne immédiatement des mesures pour céder le pouvoir en Sierra Leone et permettre le rétablissement du gouvernement démocratiquement élu et le retour à l'ordre constitutionnel.

2. Dans la lettre que j'ai adressée au Président du Conseil le 7 octobre 1997 (S/1997/776), je présentais une évaluation de la situation actuelle en Sierra Leone. Dans le présent rapport, je résumerai donc brièvement l'évolution de la situation en Sierra Leone et concernant la Sierra Leone depuis cette date, notamment les efforts déployés par le Comité de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour entamer des négociations; la réponse de la junte, la situation humanitaire et en matière de sécurité en Sierra Leone, et les mesures prises par l'ONU et la CEDEAO pour coopérer dans la mise en oeuvre de la résolution 1132 (1997).

Efforts pour entamer des négociations

3. Le Comité de la CEDEAO s'est réuni à Abuja les 10 et 11 octobre 1997 pour faire le point de la situation en Sierra Leone, examiner la résolution 1132 (1997) et adopter des stratégies en vue d'un retour rapide à l'ordre constitutionnel en Sierra Leone. Le Conseil révolutionnaire des forces armées (CRFA) n'a pas été invité à cette réunion.

4. Dans le communiqué qu'il a adopté, le Comité note avec satisfaction que le Conseil de sécurité a réaffirmé son soutien aux efforts déployés par la CEDEAO pour résoudre la crise en Sierra Leone et pris des sanctions contre le régime illégal, et il se félicite de la nomination de mon Envoyé spécial pour la Sierra Leone. Le Comité m'a en outre demandé d'user de mes bons offices pour créer d'urgence un groupe de contact pour la Sierra Leone, afin de permettre à la communauté internationale d'aider la CEDEAO à s'acquitter de son mandat en lui apportant un soutien technique et logistique. Des consultations sont en cours en vue de faire droit à cette demande.

5. Le Comité s'est de nouveau déclaré prêt à reprendre les négociations avec la junte, en dépit de ce qu'il appelait les attaques et actes de harcèlement constants infligés par la junte aux soldats du Groupe de contrôle (ECOMOG) de la CEDEAO et il a décidé de tenir sa prochaine réunion à Conakry le 20 octobre (il l'a ensuite reportée au 22 octobre) étant entendu que : a) les représentants du régime devront être dûment habilités à négocier; b) le régime devra négocier de bonne foi; et c) les négociations devront être rigoureusement conformes au mandat de la CEDEAO, tel qu'il est énoncé dans le document final de la réunion des ministres des affaires étrangères des États membres de la CEDEAO tenue à Conakry le 26 juin 1997 (S/1997/499, annexe).

Situation en matière de sécurité

6. Des affrontements auraient eu lieu entre les troupes du CRFA et les forces de l'ECOMOG, à Freetown et autour de Jui, à 25 kilomètres de Freetown, où sont basées les troupes de l'ECOMOG et où le CRFA aurait lancé une attaque contre l'ECOMOG. Au cours des affrontements de Freetown, le CRFA aurait perdu deux de ses hélicoptères de combat et son quartier général aurait été sérieusement endommagé. Des affrontements similaires auraient eu lieu à proximité de Bo et de Kenema, dans le sud du pays. Plusieurs victimes ont été signalées parmi la population civile, mais il n'y a pas eu de confirmation de source indépendante.

7. Selon les informations reçues le 15 octobre 1997, des avions de l'ECOMOG auraient lancé des bombes qui n'ont pas explosé près du centre de communications extérieures de Freetown. Le 16 octobre, la station de radio et télévision à Leicester Peak, à 10 kilomètres de Freetown, aurait essuyé un raid aérien sans que l'émetteur soit endommagé.

8. Quelque 1 200 soldats de la Sierra Leone, dont le chef de la brigade de Kenema, seraient passés à l'ECOMOG. Des combats ont été signalés entre CRFA et kamajors dans les Tongo Fields (zone diamantifère) dans l'ouest et entre soldats du CRFA et combattants du Front révolutionnaire uni (FRU), pour la maîtrise des ressources. Des hommes armés en uniforme continuent à se livrer au pillage. Du matériel et des véhicules ont été volés dans les locaux de CARE et de Cause Canada. Les résidences de plusieurs personnalités éminentes, notamment celles du Président Kabbah, de l'évêque de l'Église méthodiste unie (également membre du Comité indépendant de médiation à Freetown) et de M. Desmond Luke, Président de la Commission de consolidation de la paix créée en application de l'accord d'Abidjan, ont été pillées et mises à feu par des hommes en uniforme militaire et par des bandes de jeunes, mobilisées par le CRFA. Ces bandes de jeunes se sont également dirigées vers les bureaux des Nations Unies, mais elles ont été repoussées par le personnel national gardant les locaux.

9. La vie civile continue d'être sérieusement perturbée. La grève générale se poursuit. Bien que le Conseil révolutionnaire souhaite que l'année scolaire démarre, les enseignants restent en grève et les parents redouteraient d'envoyer leurs enfants à l'école, à cause de la situation en matière de sécurité et par crainte de se enlèvements. L'Association des journalistes de la Sierra Leone refuse de se conformer aux exigences du Conseil révolutionnaire en matière de réenregistrement des journaux et elle a publié une déclaration selon laquelle les journaux ne seraient enregistrés qu'après le rétablissement du gouvernement démocratiquement élu.

Situation sur le plan humanitaire

10. Dans le domaine humanitaire, le Département des affaires humanitaires a présenté le 12 octobre au Secrétaire exécutif de la CEDEAO une série de recommandations concernant les procédures de dérogation aux sanctions et diverses questions s'y rapportant. Ces recommandations portaient sur sept catégories d'éléments essentiels et indispensables à la survie qui pourraient faire l'objet de dérogations à priori aux sanctions de la CEDEAO : denrées alimentaires, aides sur le plan de la santé, du logement et de la survie, eau et assainissement, hygiène individuelle et communautaire, production d'aliments et appui opérationnel des Nations Unies et des organisations non gouvernementales. D'autres recommandations avaient trait aux modalités des opérations de secours transfrontières menées en Sierra Leone à partir de pays voisins, à l'établissement de rapports sur les activités d'aide humanitaire et au suivi de l'impact des sanctions sur la population civile en Sierra Leone. Le Département des affaires humanitaires continuera de se tenir en rapport étroit avec la CEDEAO dans ce domaine.

11. Le Coordonnateur de l'action humanitaire pour la Sierra Leone a présenté le 14 octobre son rapport le plus récent concernant la situation sur le plan humanitaire en Sierra Leone. Ce rapport a été largement diffusé au sein des Nations Unies et auprès des diverses organisations à vocation humanitaire. Le présent rapport et ceux qui l'ont précédé ne donnent qu'un aperçu partiel de la situation qui règne en Sierra Leone sur le plan humanitaire, étant donné que tous les fonctionnaires des Nations Unies et bon nombre de fonctionnaires internationaux des organisations non gouvernementales continuent de se trouver en dehors du pays. En tout état de cause, la situation apparaît comme grave et en détérioration constante. Le nombre de personnes déplacées, enregistrées auprès des organisations à vocation humanitaire au cours des mois de juillet et août, est d'environ 100 000. Or, il semblerait que le nombre effectif de personnes nouvellement déplacées à l'intérieur du pays atteigne un chiffre beaucoup plus élevé. Dans un camp de personnes déplacées situé dans le district de Kenema, une alimentation en eau polluée et des conditions sanitaires de plus en plus mauvaises ont provoqué une poussée de diarrhée sanglante, qui a commencé à la fin du mois de septembre. Des enquêtes nutritionnelles ont fait apparaître des îlots de malnutrition grave dans les zones rurales et une recrudescence de la malnutrition infantile d'une façon générale. Or, au 3 octobre, le volume de l'aide alimentaire dans le pays n'atteignait pas 3 000 tonnes, et de graves pénuries étaient enregistrées à Bo et à Makeni. Dans les zones urbaines, les aliments vendus dans le commerce sont d'un accès limité en raison de leur cherté (leur prix a plus que triplé depuis le coup d'État). Les systèmes de santé sont au bord de l'effondrement. C'est ainsi qu'une épidémie de rougeole est à l'origine de 30 % des cas de mortalité enregistrés parmi les enfants. Dans le seul district de Koinadugu, 3 000 cas ont été signalés au cours de la troisième semaine de septembre. Le nombre de Sierra Léoniens qui se sont inscrits comme réfugiés dans des pays voisins dépasse à présent 60 000. Un nombre beaucoup plus grand de personnes ont quitté temporairement la Sierra Leone pour se rendre dans des pays voisins, mais n'ont pas encore demandé le statut de réfugié.

Observations

12. La situation en Sierra Leone demeure grave et le Conseil révolutionnaire des forces armées continue d'opposer une attitude dilatoire aux efforts déployés par le Comité de la CEDEAO et semble décidé à se maintenir au pouvoir. L'effondrement de tout régime organisé met à rude épreuve la population civile, qui a fait preuve d'une remarquable force morale.

13. La gravité de la situation de la Sierra Leone sur le plan humanitaire soulève un dilemme pour la communauté internationale étant donné que la sécurité et la sûreté du personnel et des approvisionnements humanitaires ne peuvent être assurées dans les conditions qui règnent actuellement dans le pays.

14. À ce jour, il semble que la junte militaire n'ait pas donné suite au paragraphe 1 de la résolution 1132 (1997). J'attends maintenant les résultats des entretiens qui doivent se tenir à Conakry le 22 octobre 1997, et qui devraient indiquer si des changements sont intervenus dans la position qui était celle du Conseil révolutionnaire jusqu'à présent. Le Conseil révolutionnaire a accepté l'invitation du Comité de participer aux entretiens prévus pour le 22 octobre 1997.
